

ASSURANCE RESPONSABILITÉ LIÉE À LA DIRECTION

SOLUTIONS SPÉCIALISÉES POUR LES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF.

Les membres de la direction d'un organisme à but non lucratif, notamment les administrateurs et les dirigeants, engagent leur responsabilité personnelle en prenant des décisions et des mesures en matière de gestion. Les allégations d'actes répréhensibles, qu'elles soient fondées ou non, peuvent avoir de graves conséquences réputationnelles et entraîner des pertes financières considérables.

Souscrire une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants est essentiel pour atténuer ces risques, favoriser l'acquisition et la rétention d'employés de talent et renforcer la stabilité et la confiance nécessaires à l'organisme pour prospérer.

COMMENT SOMMES-NOUS EN MESURE D'AIDER

Notre assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants (A et D) pour les organismes à but non lucratif du Canada est spécialement conçue pour aider à protéger les biens personnels des administrateurs et des dirigeants, ainsi que les intérêts financiers et la réputation de l'organisme lui-même.

CE QUE NOUS AVONS À OFFRIR

Nos solutions sont destinées aux organismes à but non lucratif canadiens de toute taille, et sont particulièrement adaptées aux organismes suivants :

- Organismes de bienfaisance
- Établissements d'enseignement (y compris les écoles privées)
- Fondations
- Maisons de soins infirmiers ou résidences pour aînés
- Associations professionnelles ou sociales
- Collèges et associations de réglementation
- Associations d'entreprises

POINTS SAILLANTS DES GARANTIES

- Administrateurs et dirigeants (garanties standards A, B et C)
- Responsabilité liée aux pratiques d'emploi (y compris la responsabilité envers les tiers)
- Responsabilité de fiduciaire
- Garantie A excédentaire

CAPACITÉS

- Assurance établie sur la base des réclamations présentées
- Protection contre tous les risques essentiels au titre d'un seul contrat
- Assurance pouvant être combinée à l'assurance des biens et de la responsabilité civile ou souscrite en tant que police autonome
- Capacité allant jusqu'à 10 M\$ en assurance en première ligne ou en assurance excédentaire

AUTRES GARANTIES OFFERTES

- **Amendes et pénalités au civil et au criminel**, consistant en un sinistre non indemnisé contre vos administrateurs ou dirigeants; applicable si elles ont été imposées pendant la durée du contrat ou la période de découverte.
- **Homicide involontaire coupable relatif à l'entreprise**, couvre les frais de défense engagés par suite de toute réclamation pour homicide involontaire coupable relatif à l'entreprise, pour homicide involontaire coupable non intentionnel, pour homicide involontaire coupable découlant d'un acte illégal ou pour homicide involontaire coupable par négligence criminelle.
- **Frais de gestion de la réputation**, aide à gérer et à atténuer les répercussions de la publicité négative sur l'organisme et ses administrateurs et dirigeants. Comprend les coûts liés à l'embauche de consultants en relations publiques, à la gestion des médias et à d'autres services visant à protéger et à rétablir la réputation des personnes assurées et de l'organisme.
- **Frais d'enquête liés à une demande dérivée**, couvre les frais engagés lors de l'enquête sur les demandes dérivées présentées par des actionnaires. Ces actionnaires cherchent par ces demandes à ce que l'organisme engage une action en justice contre ses propres administrateurs ou dirigeants pour déterminer si un acte répréhensible a été commis. La garantie comprend les frais liés aux services d'un avocat-conseil et les honoraires d'experts.
- **Extension de la garantie pour les administrateurs et dirigeants retraités**, permet d'étendre la protection aux administrateurs et dirigeants qui ont pris leur retraite et ne remplissent donc plus leurs fonctions. Cette garantie couvre les réclamations formulées à leur encontre pour des actes commis alors qu'ils étaient encore en poste, et ce, pendant une période déterminée (jusqu'à six ans) après leur départ.
- **Frais liés à la violence en milieu de travail et Perte de revenu de l'entreprise relatif à la violence en milieu de travail**, couvrent les conséquences financières liées à un incident de violence en milieu de travail, y compris le harcèlement, la discrimination ou d'autres comportements perturbateurs, réels ou redoutés. Ces garanties visent les frais de gestion de crises, de services de counseling et de mesures de sécurité et les pertes liées à une interruption des activités. L'objectif est d'aider l'organisme à faire face aux répercussions d'un tel incident, à court et à long terme.



POURQUOI CHOISIR NORTHBRIDGE ASSURANCE?

Solutions sur mesure

- Accès à nos services **Assistance juridique** comprenant des conseils juridiques d'ordre général illimités par téléphone ainsi qu'une offre musclée de services de soutien juridique préventifs pour aider les clients à gagner du temps et à éviter des poursuites judiciaires coûteuses et des ennuis inutiles.
- Protection flexible et personnalisée pour un organisme unique qui couvre tout ce dont les clients ont besoin, et même plus.
- Assurance pouvant facilement être combinée avec d'autres solutions d'assurance responsabilité civile et des biens, comme l'assurance de la responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions) ou l'assurance des cyberrisques.

Expertise approfondie

- Professionnels de la souscription expérimentés possédant une expertise technique inégalée.
- Équipe dévouée, axée sur le service et présente dans toutes les régions.
- Service d'indemnisation en tout temps offert par des experts en assurance des entreprises qui comprennent la complexité des réclamations en responsabilité liée à la direction des organismes et qui sont en mesure d'aider les clients dans les moments difficiles en faisant preuve d'empathie, de transparence et de clarté dans leurs communications.

Partenaire de confiance

- Solidité et stabilité de Northbridge Assurance et de Fairfax Financial.
- Troisième société d'assurance des entreprises en importance au Canada.
- Partenaire stable avec une vision à long terme.

NOTRE SOCIÉTÉ

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. En collaboration étroite avec nos courtiers partenaires, et en nous appuyant sur notre expertise sectorielle approfondie, nous aidons les entreprises à exercer leurs activités de façon plus sécuritaire afin qu'elles puissent se concentrer sur les occasions à saisir plutôt que sur les risques.

Pour en savoir plus, visitez le www.northbridgeassurance.ca